

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION RÔLE TRIENNAL – 3^E ANNÉE

L'AVIS, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Wickham que le 3^e exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2026, est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, sis au 893, rue Moreau à Wickham en date du 26 août 2025.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h et les vendredis de 8 h à 13 h.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1).

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou au Centre de services scolaire des Chênes qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification ;

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible au bureau municipal et à la MRC de Drummond;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement MRC-200 de la MRC de Drummond, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ A WICKHAM CE TREIZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière